

SAINT VINCENT DE PAUL

Encore une légende qui disparaît. M. Camille de Sainte-Croix nous apprend que le fameux saint Vincent de Paul dont on a fait le type du philanthrope charitable, un modèle de dévouement et d'abnégation, était tout simplement un affreux sectaire pratiquant les plus répugnants procédés de prosélytisme religieux.

Il avait fondé avec le père Philippe, le jésuite Suffren, l'évêque Bazas, une certaine "Compagnie du Saint-Sacrement," laïque et secrète, formée dans un but des plus ambitieux.

Un chercheur, F. Rubbe, vient d'exhumer de la bibliothèque nationale, toute la série des annales de cette compagnie colligées par Marc de Voyer d'Argenson, de 1631 à 1695.

Le principe mystérieux de cette compagnie était d'ériger la charité en système et de la considérer comme le moyen de propagande le plus efficace pour la *conquête et l'asservissement des consciences*.

La création de la "compagnie du Saint-Sacrement" se rattache à cette renaissance du fanatisme qui suivit la mort de Henry IV. Aucun règne ne pouvait être plus favorable à son éclosion que celui de Louis XIII, ce monarque voué aux Jésuites. Dès 1631, cette ligue occulte était en état de "déployer son zèle dans ses œuvres de charité," charité cruelle et hypocrite sous le masque de laquelle se cachaient les pires vues de domination par les prêtres et l'absolutisme catholique.

D'année en année on la voit opérer, tout le long de ces annales que F. Rubbe a mises sous nos yeux ;—elle se charge de la police religieuse et morale de la capitale, commence une guerre sourde et implacable aux huguenots, aux juifs, aux mystiques, aux quakers, aux écrivains, aux artistes, aux savants de quelque indépendance ; son inquisition, sa propagande et ses captations spirituelles s'étendent à tout, depuis les églises et les monastères jusqu'aux cabarets et aux foires, depuis les bateleurs du Pont-Neuf, jusqu'aux prisons et aux bagnes.

La compagnie avait en province plus de cinquante succursales. Elle s'infiltrait dans tous les actes administratifs et judiciaires.

A Paris, elle fait prier les curés de ne plus laisser distribuer l'aumône aux enterrements qu'après un catéchisme fait aux mendiants. Un M. de Brailion faisait l'instruction aux indigents dans l'église Saint-Martin, et seuls les pauvres qui voulaient y assister recevaient l'aumône. Une jeune femme ayant été condamnée à mort pour un blasphème, et la Chambre des appels ayant réformé à la sentence, ces pieux messieurs du Saint-Sacrement obtinrent que le premier jugement fût rétabli et exécuté.—La Champagne et la Picardie sont à feu et à sang : les blessés de guerre encombrant le pays-frontière, les con-